



**La Bruyère**  
Commune Citoyenne

**COMMUNE DE LA BRUYERE  
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation  
Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu **le jeudi 27 janvier 2022**, à 19 H 30, **en vidéoconférence**

Le Directeur général,

Y. GROIGNET

Le 18 janvier 2022

Le Bourgmestre,

Y. DEPAS



EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 23 décembre 2021 : Approbation
2. Bureau Economique de la Province de Namur (BEP en abrégé) : Centrale d'achat Smart City : Adhésion : Décision
3. Plan d'investissement Wallonie Cyclable (PIWACY en abrégé) : Propositions communales : Décision
4. Intercommunale d'électricité et de gaz : Renouvellement du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD en abrégé) : Désignation : Décision
5. Gouvernement wallon et Commission européenne : Politique Agricole Commune (PAC en abrégé) : Motion de soutien aux agriculteurs

## COMMENTAIRES

1. /

2. Par courrier du 26 novembre 2021, le BEP annonçait son intention de continuer à faciliter le travail des Communes associées et leur développement numérique par le biais de la simplification de l'accès et de l'implémentation d'outils et de services numériques.

Forte de cette préoccupation, l'Intercommunale envisage de mettre en place une centrale d'achat dans ce domaine particulier et de proposer à ses partenaires d'y adhérer afin d'opérer une mutualisation des coûts et une économie d'échelle ainsi que de dispenser les Pouvoirs adjudicateurs de petite taille d'organiser des procédures de marché public compte tenu des limites d'analyse et d'expertise de leurs ressources administratives.

L'adhésion à cette centrale d'achat est gratuite mais chaque adhérent versera au BEP une participation forfaitaire de 750 € par marché auquel il aura recours.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur les termes de la convention proposée qui regroupe les droits et les obligations de chaque partie.

3. Le 12 septembre 2019, le Collège communal a enclenché la fiche projet du Plan Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé) relative au Plan Communal de Mobilité (PCM en abrégé) dans l'optique d'améliorer la mobilité douce sur le territoire bruyérois ainsi que les liaisons inter-villages.

Le 26 novembre 2020, le Conseil confirmait sa volonté de rentrer sa candidature à l'appel à projet régional dénommé « Communes Pilotes Wallonie Cyclable » et déposait ensuite son dossier complet pour le 31 décembre 2021.

Le 20 mai 2021, le Gouvernement wallon retenait la candidature bruyéroise et octroyait un subside de 300.000 € pour la mise en œuvre de son Plan d'Investissement Wallonie Cyclable 2020-2021 (PIWACY en abrégé).

L'aide financière wallonne s'exercera à hauteur de 80 % des travaux subsidiables, lesquels devront atteindre au minimum 150 % et au maximum 200 % du montant du plafond de ladite intervention pécuniaire (300.000 €).

Il appartient au Conseil de se prononcer sur le contenu du PIWACY tel que proposé à la lumière des réflexions menées notamment au sein du groupe de travail de la CCATM, d'une équipe de candidats à la fonction de « Conseiller en mobilité » et des experts du GRACQ.

4. Le 24 juin 2021, le Conseil a décidé d'initier un appel à candidatures en vue de sélectionner un candidat GRD pour la gestion de la distribution d'électricité et de gaz sur son territoire pour les 20 prochaines années.

A la suite de l'étude des offres reçues, il est suggéré de désigner ORES à cette fonction afin que cet organisme sollicite ensuite l'accord de la CWAPE.

5. Le Plan stratégique de la future PAC, actuellement discuté au sein du Gouvernement wallon et soumis, avant la fin de l'année, à l'examen de la Commission européenne, suscite diverses craintes dans le chef des agriculteurs de notre région.

Il est proposé au Conseil d'adopter une motion de soutien à ce secteur soucieux de garantir une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement.